

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 306** Subventions (28.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine (18e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention aux associations Atelier Musical des Trois Tambours et Atelier Musical Paris Seine (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée à l'association Atelier Musical des Trois Tambours, 15, rue Doudeauville (18e), dont 1.000 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la politique de la ville, pour ses activités pédagogiques et artistiques en faveur du développement de la pratique musicale auprès du public amateur en 2018. (SIMPA 9866, 2018-02961, 2018-04864).

Article 2 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Atelier Musical Paris Seine, 95, rue Marcadet (18e), au titre de ses activités en 2018. (SIMPA 27261 / 2018-02918).

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, comme suit :

27.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 3111, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

1.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 3112, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**